

L'an DEUX MIL SIX, le LUNDI 11 SEPTEMBRE, à 14 h 36, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Député-Maire faite en application de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales -faute de quorum constaté le mercredi 6 septembre 2006, date fixée dans la première convocation- (séance clôturée à 19 h 10).

**ETAIENT PRESENTS**

René-Paul VICTORIA/ Jean-Jacques MOREL/ Dominique FOURNEL/ Nassimah DINDAR/ Patricia HOARAU/ Serge HOARAU/ Christian ALBANY/ Albert LEBON/ Patricia SALIMINA/ Pascal HO-CHUI/ Claudine GERMAIN/ Rose Mai AIMART/ Marie-Ghislaine RAMASSAMY/ Jean-Baptiste RIVIERE/ Jeanne MAILLOT/ Pascal GRONDIN/ Marie Julianne BABEF/ Antoine Henri LAURET/ Marie-Aliette DE FLORE/ Hervé MARODON/ Minh NGUYEN/ Nicole LAURET/ Josiane PEPIN/ Gilda BABY/ Charles-Henri GERARD/ Jean-Pierre SERVEAUX/ Rose-May LAW KI/ Nadine ECLAPIER/ Marie Jocelyne AUBRAS/ Sonia IBAO/ Richemont SOUCRAMANIEN (arrivé à 14 h 45, après adoption de l'Ordre du Jour de Séance complémentaire)/ Nalini VELOUPOULE-MERLO/ Paul HOARAU (arrivé à 14 h 58, pendant l'examen du Rapport n° 06/5-01)/ Michel TAMAYA/ Edith NALEM/ Marie-Cécile SEIGLE-VATTE/ Hajasoa PICARD/ Marie Monique ORPHE

**ETAIENT REPRESENTES**

Nassimah DINDAR	<i>pendant son absence de 16 h 33 à 17 h 50 du Rapport n° 06/5-19 au Rapport n° 06/5-22</i>	par Patricia HOARAU
Gino PONIN-BALLOM	<i>jusqu'au départ de son mandataire à 17 h 15 au Rapport n° 06/5-20</i>	par Serge HOARAU
Serge HOARAU	<i>à son départ à 17 h 15 au Rapport n° 06/5-20</i>	par Rose Mai AIMART
Jean-Claude PAYET Jean-Pierre FOURTOY Hélène YOULA	<i>pour toute la séance</i>	par Claudine GERMAIN par Dominique FOURNEL par Christian ALBANY
Nathalie CLAIN	<i>jusqu'au départ de son mandataire à 17 h 31 au Rapport n° 06/5-20</i>	par Jean-Jacques MOREL
Gilbert GERARD Emmanuel HOARAU	<i>pour toute la durée de la séance</i>	par Michel TAMAYA par Hajasoa PICARD
Sudel FUMA	<i>jusqu'au départ de sa mandataire à 17 h 10 au Rapport n° 06/5-20</i>	par Edith NALEM

Les membres présents, au nombre de 38 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Nalini VELOUPOULE-MERLO a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ORDRE DU JOUR DE SEANCE**

L'examen du Rapport n° 06/5-47 relatif à la Régie Marchés et Droits de Place : réactualisation et modification des tarifs d'occupation du domaine public à l'occasion de la 8ème Braderie Commerciale, a été reporté à une réunion ultérieure de l'assemblée délibérante.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

(suite)

Sur proposition du Député-Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal a prononcé l'inscription à l'Ordre du Jour de Séance de deux dossiers complémentaires :

- Rapport n° 06/5-62 Endiguement de la Ravine Gentille  
Approbation du plan de financement  
Autorisation de signer le marché de travaux
- Rapport n° 06/5-63 Adhésion au Groupement d'Intérêt Public « Service de Prophylaxie de la Réunion »  
Décision de principe

MISE AUX VOIX DE RAPPORTS

en application de l'Article L. 2131-11  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
(René-Paul VICTORIA, élu intéressé)

Objet  
(organisme)

- Jean-Jacques MOREL Rapport n° 06/5-01 et Rapport n° 06/5-03  
Décision Modificative n° 2/ 2006  
Attribution de subventions et conventionnement avec les organismes percevant plus de 23 000,00 € en DM 2/ 2006  
(Caisse des Ecoles)

DEPLACEMENTS D'ELUS

en application de l'Article L. 2131-11  
du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément aux dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- René-Paul VICTORIA *au titre de la (1)* Rapport n° 06/5-01  
Caisse des Ecoles et Rapport n° 06/5-03
- Rose Mai AIMART
- Marie-Ghislaine RAMASSAMY
- (1) Héléne YOULA
- Josiane PEPIN
- Nadine ECLAPIER
- Christian ALBANY ASAR
- (2) Ibrahim DINDAR *en qualité de Conseiller Général* SHLMR Rapport n° 06/5-07
- Hervé MARODON
- Albert LEBON CGE Rapport n° 06/5-15  
Rapport n° 06/5-16  
Rapport n° 06/5-17
- Hervé MARODON *(lien de parenté avec le porteur de projet)* Rapport n° 06/5-33

(1) (2) élus absents à la séance

ASAR Association Sportive Automobile de la Réunion  
SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion  
CGE Compagnie Générale des Eaux

DEPLACEMENTS D'ELUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

- hors application de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Elus	Horaires	Remarques
Richemont SOUCRAMANIEN	ARRIVEES à 14 h 45	après complément à l'Ordre du Jour de Séance au Rapport n° 06/5-01
Paul HOARAU	à 14 h 58	
	DEPLACEMENTS	
Gilda BABY	de 15 h 44 à 15 h 47	au Rapport n° 06/5-04
Christian ALBANY	de 15 h 45 à 15 h 47	au Rapport n° 06/5-04
Gilda BABY	de 15 h 51 à 15 h 54	du Rapport n° 06/5-05 au Rapport n° 06/5-06
Charles-Henri GÉRARD	de 16 h 14 à 16 h 17	du Rapport n° 06/5-08 au Rapport n° 06/5-11
Albert LEBON	de 16 h 21 à 16 h 33	du Rapport n° 06/5-15 au Rapport n° 06/5-19
Pascal HO-CHUI	de 16 h 30 à 16 h 40	du Rapport n° 06/5-18 au Rapport n° 06/5-20

.../...

DEPLACEMENTS D'ELUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

(suite)

- hors application de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Elus	Horaires	Remarques
<b>DEPLACEMENTS</b>		
Patricia SALIMINA Nassimah DINDAR	de 16 h 33 à 17 h 34 de 16 h 33 à 17 h 50	du Rapport n° 06/5-19 au Rapport n° 06/5-20 du Rapport n° 06/5-19 au Rapport n° 06/5-20
Dominique FOURNEL	de 16 h 34 à 16 h 40	du Rapport n° 06/5-19 au Rapport n° 06/5-20
Paul HOARAU	de 16 h 34 à 17 h 08	du Rapport n° 06/5-19 au Rapport n° 06/5-20
Pascal HO-CHUI	de 16 h 43 à 16 h 51	au Rapport n° 06/5-20
Paul HOARAU	de 17 h 31 à 17 h 42	du Rapport n° 06/5-20 au Rapport n° 06/5-24
Marie-Ghislaine RAMASSAMY	de 17 h 41 à 17 h 47	du Rapport n° 06/5-21 au Rapport n° 06/5-22
Michel TAMAYA	de 17 h 43 à 17 h 48	du Rapport n° 06/5-21 au Rapport n° 06/5-22
Albert LEBON	de 17 h 41 à 18 h 00	du Rapport n° 06/5-21 au Rapport n° 06/5-23
René-Paul VICTORIA	de 17 h 53 à 18 h 03	au Rapport n° 06/5-23
Patricia HOARAU	de 18 h 00 à 18 h 05	au Rapport n° 06/5-23
<b>DEPARTS</b>		
Rose-May LAW KI	à 15 h 15	au Rapport n° 06/5-03
Richemont SOUCRAMANIEN	à 15 h 50	au Rapport n° 06/5-05
Edith NALEM	à 17 h 10	au Rapport n° 06/5-20
Serge HOARAU	à 17 h 15	au Rapport n° 06/5-20
Jean-Jacques MOREL	à 17 h 31	au Rapport n° 06/5-20
Nadine ECLAPIER	à 18 h 12	au Rapport n° 06/5-23
Nalini VELOUPOULE-MERLO	à 18 h 31	au Rapport n° 06/5-40

Le Député-Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le **18 SEP. 2006** et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 38 sur 55.

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA